

L'ÉCHO PAROISSIAL DE PLONÉOUR-LANVERN

BULLETIN SPÉCIAL

A L'OCCASION DE LA

FÊTE DU CENTENAIRE DE L'ÉGLISE PAROISSIALE

1848



1948

Mme Thérèse Guenole

L'ÉCHO PAROISSIAL

DE PLONÉOUR-LANVERN

A Son Excellence M^{gr} Lefebvre
ARCHEVÊQUE DE BOURGES

L'Echo de Plonéour se faisant l'interprète de toute la paroisse : pasteur, vicaires, prêtres, religieux, religieuses, paroissiens, est heureux, Excellence, de vous transmettre l'expression de notre respect le plus profond et de notre reconnaissance indéfectible.

L'honneur incomparable que vous avez fait à notre paroisse, en venant présider nos fêtes du Centenaire, ne s'effacera jamais ni de nos esprits ni de nos cœurs. Soyez assurée, Excellence, qu'à notre tour nous ne manquerons pas chaque jour d'implorer la miséricorde divine de répandre ses bénédictions et ses grâces sur votre auguste personne et sur votre archidiocèse tout entier.



A Son Excellence M^{gr} Fauvel
EVÊQUE DE QUIMPER

Votre présence, parmi nous, Excellence, aux fêtes du Centenaire de notre église nous a, non seulement honorés, mais aussi grandement réjouis. Cette nouvelle marque de votre sollicitude paternelle à notre égard, nous a une fois de plus comblés.

Veuillez donc, Excellence, trouver ici, avec nos sincères remerciements, l'expression de notre respectueuse vénération et de notre filiale soumission.



Église catholique
en Finistère

Document numérisé en 2025

A Son Excellence M^{gr} Cogneau

Vous tenez, Excellence, à chaque occasion, à témoigner votre sympathie à toutes les paroisses du diocèse. D'ailleurs n'en faites-vous pas partie depuis toujours, et n'en êtes-vous pas une des gloires ?

Nous avons été très touchés de votre geste, et nous voulons, Excellence, vous dire notre très profonde et très respectueuse gratitude.

Aux Abonnés du Bulletin

Nous voici déjà bien loin des prestigieuses fêtes qui ont magnifiquement marqué le Centenaire de notre église paroissiale. Jamais, de mémoire d'homme, Plonéour n'avait connu une telle splendeur.

— Splendeur due tout d'abord à la venue chez nous, en ces jours, de Son Excellence Mgr Lefebvre, archevêque de Bourges, qui, par amitié pour M. le Curé, n'a pas hésité à laisser de côté ses multiples et absorbantes occupations, et à franchir les centaines de kilomètres qui séparent le Cher du Finistère, pour présider nos solennités.

— Splendeur aussi par la présence de notre évêque aimé et vénéré, S. E. Mgr Fauvel, et de Mgr Cogneau.

— Splendeur encore par les cérémonies grandioses et extraordinaires qui, le mercredi soir 22 Septembre et toute la journée du jeudi 23, se sont déroulées dans un ordre impeccable et ont fait l'émerveillement de tous.

— Splendeur enfin par cet immense concours du peuple fidèle de Plonéour (et même des environs) qui, une fois de plus, n'a pas trompé notre attente et s'est montré digne du glorieux passé de notre paroisse.

Mais il ne faut pas que ces « fastes » tombent trop vite dans l'oubli. Aussi ce numéro spécial du Bulletin sera-t-il presque exclusivement consacré au Centenaire. Des plumes autorisées et

talentueuses retraceront dans tous leurs détails d'abord les différentes cérémonies du Centenaire. Ceux qui ont eu le bonheur d'y participer y retrouveront « en écho » tout ce qui a fait la joie de leurs yeux, de leurs oreilles et de leurs cœurs. Les autres (surtout vous, chers abonnés de l'extérieur, qui êtes parfois si loin du pays), y puiseront un grand réconfort et une grande fierté en constatant tout au long de leur lecture que leur « petit pays » est toujours, en toutes circonstances à la pointe du combat. — Ces plumes retraceront ensuite, dans une étude historique qui, vous le constaterez, est pleine de pittoresque et d'humour, les péripéties parfois épiques de la construction de notre église. Aux deux chroniqueurs qui n'ont ménagé ni leur temps, ni leur peine, je tiens à dire mon meilleur merci.

Ce merci, je veux aussi le dire, et de tout cœur, à ceux qui, par leur concours désintéressé, ont aidé au succès de la fête : à M. l'abbé Bervas, recteur de Lesconil, prédicateur du Triduum, — à la Mère Supérieure et aux Religieuses de l'école des filles, — à M. le Directeur et aux professeurs de l'école des garçons, — à ceux qui ont aidé à nettoyer et orner l'église, — aux chanteurs et aux chanteuses de la chorale paroissiale, — aux musiciens de « La Lyre Bigoudenne », — aux maîtres de Saint-Gabriel de Pont-l'Abbé, — aux prêtres qui ont fait les cérémonies, — aux enfants de chœur qui ont interprété le jeu liturgique « Le Mystère de l'Eglise vivante », — à ceux qui, par leur générosité, nous ont aidé à subvenir aux frais de la fête, — enfin à toute la population de Plonéour qui sait être fidèle et enthousiaste quand il le faut.

Je n'aurais garde d'oublier dans mes remerciements les trois jeunes artistes Jos Kerdravat, Armand Percelay et Alexis Daniel, qui ont exécuté le petit chef-d'œuvre qu'est la maquette de l'église, et MM. les abbés Villacroux et Ls. Corvest qui ont sacrifié une partie de leurs vacances à composer « Le Mystère de l'Eglise vivante », œuvre magnifique, qui reflète leurs âmes d'artistes et de prêtres.

Et maintenant, chers amis Plonéouristes, lorsque les derniers échos du Centenaire se seront tus, nous regarderons de nouveau vers l'avenir avec une foi plus profonde et une confiance plus inébranlable, et déjà nous penserons aux solennités futures qui marqueront notre mission paroissiale de Mai 1949.

A. SEZNEC.

Le Mot de M. le Curé

VOTRE ÉGLISE VOUS PARLE !

« Mes chers petits enfants... Je puis, je crois, vous appeler ainsi, car je suis une vieille grand'mère ; malgré la toute récente métamorphose qui m'a rendu l'éclat de ma prime jeunesse, j'ai cent ans : je suis née en 1848. Mon petit-fils, qui a écrit l'histoire de ma naissance, que vous lirez plus loin, vous racontera que ça n'allait pas tout seul. Il paraît (je l'ignore, mais les enfants d'aujourd'hui sont si savants !), il paraît donc que mes parents (Conseil municipal et Conseil de fabrique) discutèrent pendant dix ans avant de me mettre au monde. Enfin ma procréation, ou, si vous le voulez, ma construction fut décidée en 1846 et aussitôt mise à exécution. Je fus baptisée le 2 Janvier 1848 par Mgr Graveran, évêque de Quimper, ayant comme témoins MM. Keraudy, vicaire général, et Bouillé, préfet du Finistère. J'étais, paraît-il, belle et solide, sans cependant rien qui me signalât à l'attention de MM. les archéologues, gens idéalistes, mais, quelque peu fantasques. Mon nom ne figura donc pas sur le registre des Beautés artistiques.

Ce qui m'a réjouie durant ce siècle écoulé c'a été d'assister aux cent mille et quelques messes (dont 23 premières messes) célébrées à mes autels — de voir mon enceinte pleine de fidèles les dimanches et jours de fêtes, — de voir les foules assiéger mes confessionnaux et s'agenouiller à ma Table Sainte, — d'avoir entendu mes cloches carillonner 13.507 fois pour fêter les baptêmes des nouveaux-nés, 3.493 fois pour chanter la joie radieuse des jeunes époux. Mais aussi ce qui a fait pleurer mon cœur maternel, c'est d'avoir eu à me pencher douloureusement 8.408 fois sur le cercueil de mes enfants bien-aimés.

Toutes ces émotions, jointes à l'œuvre inexorable du temps, avaient fini par m'affaiblir et m'enlaidir. Mes murs lépreux et ma voûte jaunie, écaillée par la gerçure des hivers, annonçaient pour moi le commencement de la décrépitude.

Mais, ô prodige, voici que des hommes du Bâtiment vinrent un jour me rendre visite, parlèrent de me rajeunir, et prestement se mirent effectivement en devoir de me rendre ma fraîcheur et mes forces en vue de la fête de mon Centenaire. Ce furent l'abord MM. Bodéré, père et fils, qui me taillèrent une robe tout unie de couleur gris-clair, mais hélas ! non complètement terminée. Ce furent ensuite des Messieurs de Quimper (MM. Legrand, architecte, Caillot et Scordia, entrepreneurs) qui parlèrent de restauration

intérieure, dressèrent des plans et finalement m'encombrèrent d'une forêt d'écoperches en haut desquelles folâtraient, comme des écureuils, une équipe de hardis plâtriers : ce n'était partout, six mois durant, qu'échafaudages et nuages de poussière, au grand dam du mobilier et au grand tourment de notre dévoué et patient Jean-Marie, le sacristain. Enfin j'avais une grande partie de ma voûte renouvelée. Et pour le reste ce fut Guillaume Kerdranvat et ses habiles ouvriers peintres, et Jean Jaouen, qui se chargèrent de réparer des ans le très « réparable » outrage.

Puis la toilette des lambris et des murs achevée, je vis arriver une armée de volontaires : hommes, femmes, enfants, électriciens, menuisiers, vernisseurs, balayeuses, laveuses, décorateurs enfin, qui sous la direction de M. Seznec, aidé des Frères Porcheret et Coroller, de la Mère Supérieure de l'Ecole libre et de ses Sœurs, me donnèrent cette étincelante parure, cette splendeur de jeunesse et de beauté, que vous avez pu admirer au jour glorieux de mon Centenaire.

Ah ! mes chers enfants, comme je vous suis reconnaissante et comme je vous aime tous ! Vous aussi, n'est-ce pas !, vous continuerez de m'aimer... longtemps... toujours... et de vous aimer les uns les autres. »

VOTRE EGLISE.

LE BILAN D'UN SIÈCLE

Du 2 Janvier 1848 au 2 Janvier 1948, voici le total des actes paroissiaux qui ont été enregistrés :

- Baptêmes : 13.507.
- Mariages : 3.493.
- Décès : 8.367.

Il est assez curieux de constater que le nombre de baptêmes de 1848 à 1914 dépassait toujours 110 — et la plupart du temps 150. Les plus fortes années sont 1874 avec 195 baptêmes ; 1884 et 1896 avec 187 baptêmes. Mais aussi les décès durant ces années étaient également très nombreux. Le record est détenu par l'année 1881 avec 214 décès. Viennent ensuite 1871 avec 194 décès et 1868 avec 174 décès.

Quant aux mariages, leur nombre ne varie guère d'année en année durant ces 100 ans. Notons cependant que durant les années de guerre, ils furent peu nombreux : 1 seul en 1915 et 6 en 1914. Par contre, l'année 1919 en enregistre 89 et 1920 : 74.

LE CENTENAIRE de l'Eglise

Je ne sais, si en acceptant de relater pour le « Bulletin de Plonéour » les différentes cérémonies des fêtes du Centenaire de l'église, je n'ai pas trop présumé de mon pauvre talent d'écrivain. Mais il fallait bien que quelqu'un le fasse, et puis, un service peut-il se refuser ? Aussi le ferai-je en toute bonne volonté, en toute simplicité, en m'excusant auprès de mes lecteurs si parfois mon récit manque de vie et peut-être de style.

1^o Le Triduum.

Une fête de centenaire d'église doit, certes, comprendre des cérémonies grandioses. Mais elle doit aussi être l'occasion pour une paroisse de remercier Dieu des grâces nombreuses qu'il a répandues sur elle durant cent ans. Aussi est-ce dans cette idée que M. le Curé avait convoqué les fidèles à un triduum de prières. M. l'abbé Bervas, recteur de Lesconil, toujours si dévoué, avait accepté de venir prêcher ce triduum. Il le fit avec une éloquence remarquable. Et sa parole convaincante et persuasive sut toucher les cœurs et faire mieux comprendre à ses auditeurs ce qu'est pour un chrétien son église paroissiale.

Il serait inexact de dire que durant ce triduum l'église fut comble, ce qui est, certes, regrettable. Mais c'est tout de même un fort groupe de paroissiens qui vint chaque jour prendre part aux exercices. Le lundi après-midi fut réservé aux pères et mères de famille, le mardi matin aux enfants, le mardi après-midi aux jeunes gens et jeunes filles. Il est en tout cas consolant de pouvoir constater qu'il y eut durant ces jours de nombreuses confessions et surtout de nombreuses communions.

Le triduum se termina le mercredi matin par un office solennel de « Requiem » pour les 8.408 morts de la paroisse durant ces 100 ans. M. le Curé présida le service et chanta la messe. Il fut assisté comme diacre de M. Le Guen, ancien vicaire, et comme sous-diacre de M. René Toulemont. Dans les stalles avaient pris place plusieurs Pères Missionnaires et plusieurs prêtres originaires de la paroisse, déjà arrivés pour la fête. Durant la messe, M. Bervas prit une fois de plus la parole, et



S. Exc. Mgr LEFEBVRE, accompagné de M. CADIOU, vicaire général, salue les membres du clergé, dans la cour du presbytère.



LL. EExc. NN. SS. FAUVEL et LEFEBVRE, entourés des personnalités, quittent la cure.

après avoir rappelé aux fidèles le souvenir des défunts de leurs familles, les exhorta à comprendre le véritable sens de la mort.

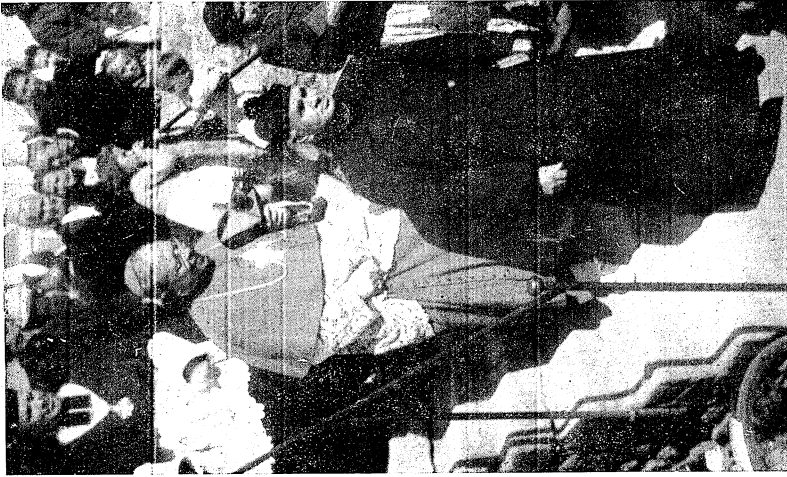
2^e La Fête de nuit du Mercredi 22 Septembre.

Oserai-je affirmer que cette fête de nuit fut le clou de toutes les manifestations du centenaire ? En tout cas, elle fut un émerveillement. Sans doute parce que la nuit se prête mieux à l'organisation et à l'ordonnance d'une cérémonie. Sans doute principalement parce que la fée lumière vient y ajouter son charme et son éclat.

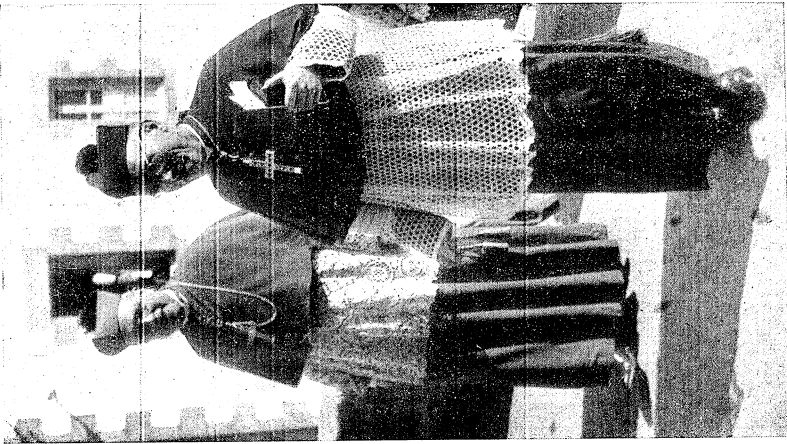
A un spectateur attentif et averti l'église offrait au début de cette soirée un spectacle de toute beauté. Complètement restaurée grâce au zèle inlassable de M. le Curé, elle avait été pour la circonstance richement ornée. D'immenses tentures blanches et bleues descendaient d'un dôme suspendu à la clef de voûte du transept. Quatre d'entre elles étaient fixées aux piliers de l'ouverture des bras de Croix, tandis que les autres, moins larges, s'en allaient deux à deux au fond de l'église, de l'abside et de chaque partie du transept. Au-dessus de la corniche, des inscriptions argentées sur fond mauve dans la nef, sur fond rouge écarlate dans le chœur, rappelaient à tous ce qu'est l'église : « Ce lieu est terrible. — Ce lieu est saint. — Ma maison est une maison de prière. — Ma maison est la porte du Ciel. » — Aux piliers étaient suspendus des écussons aux riches couleurs de tous les mouvements d'Action Catholique. Au fond de l'abside et au-dessus du maître-autel, deux monumentales panoplies représentaient les armes de Mgr Fauvel et de Mgr Lefebvre. Enfin, tout autour de l'église, suspendue au-dessous des inscriptions, courait une frise délicate de fleurs de volubilis aux teintes orange, jaune, mauve et rouge.

Quant à l'installation électrique, due à l'ingéniosité de M. l'abbé Graveran, de Crozon, elle était parfaite ! A chaque arcade, un globe ; dans le chœur, 4 projecteurs ; au-dessous de la corniche de l'abside, une rampe de lampes mobiles éclairant la voûte, formant ainsi un éclairage indirect du plus bel effet.

L'immense vaisseau, décoré et illuminé, était bondé à craquer lorsque, précédé d'une longue théorie de prêtres et assisté du R. P. Larnicol et de M. le Curé, S. E. Mgr Lefebvre, archevêque de Bourges et primat d'Aquitaine, y fit son entrée solennelle. La « Lyre Bigoudenne », massée dans la tribune avec la chorale, se devait de scander cette entrée triomphale d'un Prince de l'Eglise de France dans notre église paroissiale et d'extérioriser par l'éclat de ses bois et de ses cuivres la joie et la fierté qui se lisaient sur tous les visages. Puis la chorale interpréta à 4 voix mixtes le morceau liturgique *Ecce sacerdos magnus*, de P. Kunc. Durant ce temps l'auguste Pontife, après avoir adoré le Saint-Sacrement, avait pris place au trône dressé dans le chœur, à droite de l'autel.



Après la cérémonie pontificale, Monseigneur l'Archevêque, accompagné de M. le Curé.



LL. EExc. NN. SS. LEFEBVRE et FAUVEL se rendant à la sacristie pour la cérémonie de l'après-midi.

Il appartenait à M. le Curé de présenter à ses paroissiens l'illustre archevêque qui l'honore de son amitié. Il le fit du haut de la chaire avec la vigueur et le pittoresque qui le caractérisent. Et son discours fut suivi de tous, même de ceux qui durent rester sur la place (ils étaient d'ailleurs bien plus nombreux que ceux qui avaient pu pénétrer à l'église), grâce à une sonorisation parfaite intérieure et extérieure de l'église.

S. E. Mgr Lefebvre, de l'entrée du chœur, pour être plus près du peuple fidèle, lui répondit. Dans une brillante et éloquente improvisation, qui nous subjuga tous, il remercia M. le Curé des aimables paroles qu'il lui avait adressées : il dit sa joie de se trouver à Plonéour dans ces solennelles circonstances ; il raconta avec humour comment il fit la connaissance de M. le Curé dans un camp d'Allemagne, en 14-18, et enfin il exhorta son immense auditoire à pratiquer en toute vérité la religion du Christ, qui se résume en définitive dans un seul mot : charité. Puis il donna la bénédiction du Saint-Sacrement : *Adoromp holl, Monstra te esse Matrem*. Et pour clôturer cette première partie, la chorale donna à 4 voix mixtes, en prémices, un extrait de la belle cantate du Centenaire.

Le programme de la fête de nuit comprenait en deuxième partie, une procession aux flambeaux. D'aucuns, des pessimistes, n'en auguraient rien de bon. Ils furent démentis par la ferveur de la foule. On peut certes regretter qu'il n'y eût pas assez de flambeaux pour tout le monde ; mais qu'importe, ce fut splendide. Calquée sur celle de Lourdes, la procession se déroula dans le calme et la piété, tandis que des milliers de voix, entraînées par l'harmonium et la chorale au micro placé sur le placître Sud de l'église, chantaient sans se lasser les couplets et les *Ave* du cantique de Massabielle. Et pendant que le long serpent lumineux faisait le tour des deux places, l'église et le clocher soudainement s'embrasèrent et ruisselèrent de mille feux ! Lampes et projecteurs firent ressortir dans la nuit les lignes sévères du vaisseau et les formes plus élégantes et ajourées de l'originale flèche. Dès que l'immense foule fut rassemblée sur la grand-place, devant l'église illuminée, le clergé et S. E. Mgr l'Archevêque, en chape dorée, crosse en main et mitre en tête, vinrent se ranger face au peuple sur le terre-plein, en avant du porche Sud. Alors retentit le *Credo* de la messe royale de Dumont, affirmation spontanée et solennelle de notre foi, clamée par des milliers de poitrines. L'émotion était en ce moment à son comble et l'enthousiasme indescriptible. Le spectacle, sans valoir évidemment celui de Lourdes, ne manquait ni de beauté, ni de grandeur. Puis, quand les dernières notes de l'*Amen* se furent tues, dans un silence impressionnant, Mgr Lefebvre donna à la foule agenouillée sa bénédiction, et gagna sans doute lui-même par l'ambiance, remercia d'un dernier mot bien senti et bien vibrant la population de Plonéour qui était là toute entière, et lui donna rendez-vous pour le lendemain.

Ensuite commença la dernière partie du programme, plus profane, mais quand même très digne. Les musiciens de « La Lyre », toujours infatigables, attaquèrent alors la célèbre *Marche de la 2^e D. B.* Nul morceau ne pouvait mieux convenir à une telle fête : ces successions d'accords et de sonneries, où harmonie et clique se donnent la réplique, déchainèrent une fois de plus les applaudissements de la foule. Puis ce fut le tour de la chorale qui, dans un chœur à 4 voix mixtes bien connu, mais si beau, *Kousk, Breiz-Izel*, chanta, oh ! avec quelle perfection et quelle âme, les beautés si merveilleuses de notre petite Patrie. Et de nouveau la musique attaqua l'enivrante marche des Chasseurs Alpins, la *Sidi-Brahim*. Chorale et « Lyre » firent ce soir l'admiration, et la conquête de tous. Plonéour peut être fier à bon droit et de leur dévouement et de leur talent.

Pour clôturer cette fête nocturne, un feu d'artifices avait été prévu. Il fut à la hauteur du reste. Devant la foule émerveillée qui ne cachait pas par ses cris son admiration, les différentes pièces, tirées par des mains expertes, lancèrent dans la nuit étoilée leurs jets de lumières et leurs ruissaux de feu. Et c'est comme à regret, en jetant un dernier regard à l'édifice centenaire toujours embrasé, que chacun regagna sa demeure ou son village, se promettant cependant d'être là de nouveau le lendemain.

3^e La Messe Pontificale du Jeudi 23.

Et le lendemain, toute la paroisse fut de nouveau fidèle au rendez-vous. A 9 h. 30, une imposante procession se rendit au presbytère à la rencontre des Prélats, car à S. E. Mgr Lefebvre étaient venus se joindre dès le matin S. E. Mgr Fauvel, évêque de Quimper, et S. E. Mgr Cogneau, évêque de Thabracca. Le cortège se rendit ensuite à l'église au chant de l'*Ave Maris Stella* et aux accents de la « Lyre », toujours sur la brèche. Comme la veille dans l'église, pas une place n'était disponible : chacun voulait ne rien perdre d'un spectacle unique, sans doute, dans les annales de Plonéour : une messe pontificale. Cette messe fut chantée au trône, par S. E. Mgr l'Archevêque de Bourges. Il fut assisté de M. le chanoine Cadiou, vicaire général, faisant en chape les fonctions de prêtre assistant ; de MM. les chanoines Le Louët, aumônier de Saint-Gabriel, de Pont-l'Abbé, et Le Séac'h, curé-doyen de Plogastel, comme diacres d'honneur ; de MM. Diquélou, recteur de Tréguennec, et Le Guen, recteur de La Martyre, comme diacre et sous-diacre ; de MM. les abbés Falc'hun, professeur au Grand Séminaire, et Le Saout, vicaire à Pont-l'Abbé, comme maîtres des cérémonies ; de M. l'abbé Louis Pavec, vicaire à Telgruc, comme porte-livre ; de M. l'abbé Michel Pavec, de la Mission de France, comme porte-bougeoir ; de M. l'abbé Evy Le Donge, directeur d'école à Tré-

flaouénan, comme porte-crosse ; du R. P. Mahé comme portemitre ; de M. l'abbé Corentin Le Berre, directeur d'école à Collorec, comme thuriféraire ; de Clément Guichaoua et Marcel Jaouen, tous deux enfants de chœur, faisant leurs dernières armes, comme acolytes.

S. E. Mgr Fauvel avait pris place sur un autre trône dressé en face de celui de Mgr Lefebvre. Il était assisté de MM. les chanoines Moënnier, vicaire général, et Messenger, vicaire général honoraire ; Mgr Cogneau avait son fauteuil à gauche du trône principal et avait pour assistants M. le chanoine Courtet et le R. P. Larnicol.

Dans les stalles, aux côtés de M. le Curé de Plonéour, se tenaient les prêtres du doyenné et les prêtres originaires de la paroisse.

Durant que dans le chœur se déroulaient dans un ordre irréprochable les différentes phases de la cérémonie pontificale digne d'une cathédrale et qu'il serait trop long de décrire, la chorale, plus nombreuse que jamais, elle aussi à la peine, mais quand même à l'honneur, exécutait les parties de la messe : propre de la dédicace des églises, la messe de la Sainte Vierge n° IX avec alternances polyphoniques à 4 voix mixtes, de l'abbé Kaltnecker. A l'offertoire, elle donna avec un brio remarquable (c'est du moins l'avis des gens vraiment compétents, et en particulier de S. E. Mgr Lefebvre, lui-même mélomane averti) la *Cantate du Centenaire* pour soli et chœurs à voix mixtes, et à la fin de la messe l'*Angelus breton*, à 4 voix mixtes, de M. Mayet.

Le sermon de circonstance fut prononcé par M. le chanoine Courtet, curé-archiprêtre de la cathédrale de Quimper. Dans une langue châtiée et avec une sobre éloquence, il sut magnifier le rôle de l'Eglise dans la vie du chrétien et tirer la leçon que comporte pour tous la célébration d'un centenaire. Et pendant qu'à la fin de l'office l'imposante théorie des choristes, des prêtres, des cérémoniaires, des évêques bénissant s'écoulait en procession par le fond de l'église, la « Lyre » exécutait comme sortie *Le Roi des Belges*, de Mougeot.

La musique devait ensuite conduire les Prélats jusqu'au presbytère. Mais sur la place, la foule était si dense et si avide de l'entendre, que M. Seznec se laissa faire et fit encore, malgré la fatigue des musiciens, exécuter quelques morceaux. Puis ce fut le défilé jusqu'à la cure. Avant d'y pénétrer, Mgr Lefebvre tint à remercier tous les membres de la « Lyre » et à les féliciter : « Il est rare, dit-il, de trouver dans un petit pays comme Plonéour de si beaux chants, et surtout une si belle musique. » Il leur demanda ensuite de faire régner autour d'eux, dans les cœurs, la même harmonie qui existe entre les différents instruments dans une musique. Puis, pour nous bien prouver que lui-même s'y connaissait, il ne dédaigna pas de solfier le début du morceau qu'ils venaient de jouer : *Les clairons de Moudros*.

Et alors les trois Evêques ensemble donnèrent à la « Lyre Bigoudenne » une particulière bénédiction.

4^e La Cérémonie de l'après-midi 23 Septembre.

A 3 heures précises, la chorale, pendant que le clergé et les Prélats gagnaient leurs places, attaqua comme entrée, à 4 voix mixtes, le *Chant d'allégresse*, de Prétorius, et alors commença l'exécution du jeu liturgique « Le Mystère de l'Eglise vivante », composé à l'occasion du Centenaire. Certes, plusieurs critiquaient cette façon de faire : « des vêpres solennelles, disaient-ils, auraient été préférables. » Mais je doute fort qu'ils aient gardé le même avis après l'exécution de cette belle et émouvante pièce.

Une immense estrade avait été dressée au milieu du chœur. Devant elle, six choristes en aube blanche étaient rangés en ligne pour exécuter les gestes nécessaires et renforcer par leurs répliques les textes lus par le meneur de jeu (M. Corfa, vicaire de Plonéour), qui se trouvait en chaire. De chaque côté, à l'ambon évangile et épître, deux lecteurs (M. Cornou, directeur de l'école de Plonéour, et M. l'abbé Villacroux, professeur à Pont-Croix), qui donnaient à tour de rôle les textes pris dans l'Ancien et le Nouveau Testament.

Dans une première partie intitulée : « Le temple de Salomon », on rappelait la construction de la première maison de Dieu et aussi sa consécration. Et pour plus de vérité historique, on présenta sur l'estrade les différents ustensiles du temple, portés en procession par des choristes également en aube : encensoir, chandelier à 7 branches, arche d'alliance (œuvres exécutées par M. Biron, ancien directeur d'école à Plonéour).

Dans la deuxième partie, les auteurs du « Mystère » avaient voulu d'abord rappeler en quelles circonstances fut réalisé la construction de « notre église » de Plonéour. Et alors, ce fut merveille de voir s'avancer tout du long de la nef, venant du fond de l'église, la maquette de l'église de Plonéour (œuvre d'Armand Percelay, Jos. Kerdranvat et Alexis Daniel), qui, à son tour, fut placée sur l'estrade. Puis ce fut un rapide raccourci des cérémonies de la consécration de l'église pour en arriver au rappel de ce qu'est l'église dans la vie chrétienne : baptême, communion, messe, confession, mariage, premières messes et mort.

Enfin, dans l'épilogue fut magnifiée l'église spirituelle, dont l'église de pierres n'est que le symbole, et dont chaque chrétien est une pierre vivante.

L'exécution parfaite de ce « Mystère » fut à chaque instant émaillée de Psalmodies et de chœurs donnés par la chorale : *Psaume 150*, de César Franck ; *Introit* de la dédicace ; *Altéluia* et verset de la Pentecôte ; *Beleg da viken* ; *In paradisum* ; *Cantate du Centenaire*.

Comme il se devait, Mgr Fauvel, notre évêque, prit alors la parole pour tirer la conclusion de la fête. Avec la simplicité et la conviction qui lui sont coutumières, il félicita les artisans des cérémonies du Centenaire, rappela aux fidèles le devoir de collaboration avec leurs prêtres et, comme l'avait déjà fait la veille Mgr Lefebvre, les exhorta à la charité active.

Le Salut solennel suivit immédiatement, donné par l'Evêque diocésain lui-même. Je me bornerai à en donner la teneur : *O salutaris*, 4 voix mixtes, de G. Isaac ; *O Maria vitæ via*, 4 voix mixtes, de L. Deville ; *Tu es Petrus*, 4 voix mixtes, de P. Kunc ; *Te Deum*. Et ce fut par le *Chœur triomphal*, final du Messie, œuvre magistrale et solennelle de Georges-Frédéric Haëndel, que se terminèrent les grandioses fêtes du Centenaire de l'église paroissiale de Plonéour-Lanvern.

Et que pourrais-je écrire comme conclusion ? D'abord que nous devons une grande reconnaissance à M. le Curé de Plonéour qui nous a procuré la joie de si belles fêtes. Ensuite, que je souhaite que ce Centenaire ait été l'occasion pour tous de nous ramener en paix vers les grandes dates de notre vie personnelle, de mettre en la trame ténue et si souvent superficielle de nos jours, une note de profondeur, d'accentuer le sens de nos responsabilités, et enfin de raviver la flamme de notre reconnaissance.

X...

La construction de notre Eglise

Nous venons de fêter le Centenaire de notre église. Dans quelles circonstances s'est construit l'imposant édifice qui couronne fièrement la colline de Plonéour ? De vieux registres, conservés aux archives de la paroisse et de la commune, nous aideront à nous les représenter. Il s'agit d'une époque toute récente, si on la compare à celle qui a vu la taille du menhir érigé sur la place. Cependant les documents, les uns laconiques, les autres un peu bavards, tiennent un langage qui rend déjà un son d'antiquité. Ils seront cités le plus largement possible dans leur teneur originelle. Ils se chargeront de dévoiler un peu du mystère qui couvre notre passé.

Réparations à l'ancienne Eglise.

L'ancienne église « principale » comme s'expriment volontiers les secrétaires du siècle dernier, était depuis longtemps en très mauvais état. Au sortir de la Révolution, l'édifice, négligé

pendant une dizaine d'années au moins, avait nécessité de sérieuses réparations. Dans une séance du « quinze prairial an onze de la République française, une et indivisible, tenue par le citoyen Mermet, maire et président, assisté des citoyens conseillers municipaux... et présents les citoyens désignés pour commissaires-adjoints en l'Assemblée communale... le Conseil propose et arrête : Art. 1^{er}. — Le devis estimatif rapporté le 3 du courant par le citoyen Castellau, entrepreneur, reste fixé pour les réparations qui concernent le corps de l'église à la somme de 3.341 francs 50 centimes. Art. 2. — Le plan d'élévation de la flèche projetée à faire en neuf présenté par le même est approuvé et fixé à la somme de 1.981 francs... »

Pour mesurer l'importance des sommes que l'on décidait ainsi d'engager, il suffit de les rapprocher d'une indication donnée par le procès-verbal de la même séance et selon laquelle le montant de la contribution foncière pour la commune de Plonéour — sans Lanvern — était alors de 6.873 francs. Aussi le conseil, craignant de ne pas pouvoir faire face à une telle dépense, sollicite-t-il du gouvernement un secours ou une indemnité de 2.000 francs. Il appuie sa demande sur une considération d'intérêt général : « Le gouvernement verrait, d'après le rapport d'un ingénieur maritime, combien il est essentiel pour les vaisseaux de la république et du commerce que le clocher de cette église conserve, sinon son ancienne forme très coûteuse en réparations, au moins toujours le même degré de hauteur. Sa situation est un point de découverte, sert à éviter la chaussée de Sein pour arriver à Brest et fait voir la route assurée pour ne pas s'écarter du port de Lorient... » Cette demande dut rester sans résultat, car comme en fait foi le procès-verbal du vingt prairial an douze, ce furent les habitants qui, par des donations volontaires, subvinrent aux dépenses et ce fut la municipalité qui dirigea les travaux, le maire étant autorisé à user du droit de réquisition. Le clocher ne dut pas être refait à neuf, car il devait s'écrouler en partie avant la construction de la nouvelle église. Yves Le Pape et Mermet fils sont députés « pour l'achat provisoire de 20.000 ardoises bretonnes de 5 à 6 pouces de largeur au plus ». Supposons, ce qui n'est pas, que toute la somme prévue au devis primitif ait été consacrée à cette acquisition : en cet an quatre de la quatrième République, combien trouverait-on d'ardoises pour 3.341 francs cinquante centimes ?

Décision de principe pour la reconstruction.

La vieille église cause de nouveau les plus graves inquiétudes quelque trente ans après. On en retrouve la première trace dans le registre des délibérations du Conseil municipal, à la date du 22 Mars 1835 ; une note marginale est ainsi conçue :

« Invitation au maire à faire venir un ingénieur pour visiter l'église paroissiale. » Mais le procès-verbal de la séance n'a pas été transcrit.

Par contre, celle du 3 Mai 1835 est abondamment relatée. Kernilis, maire depuis deux ans, rappelle que « la grave et importante question » de la reconstruction de l'église principale « a déjà été agitée en plusieurs délibérations, notamment dans celles du 22 Mars 1835, mais qu'aucun arrêté n'a encore été pris ce touchant, parce que Monsieur l'architecte n'a pas encore donné l'avis qu'il avait promis... Après deux heures de délibérations, Messieurs les conseillers ont tous reconnu qu'il était nécessaire et urgent de reconstruire l'église de fond en comble ; parce qu'en la réparant partiellement on entraînerait la commune dans des dépenses continuelles très fortes et toutes frustratoires, tant l'église est en mauvais état et près de s'écrouler de toutes parts ».

Puis on envisage les moyens de subvenir aux frais de l'entreprise. On décide qu'une souscription sera ouverte à la générosité des habitants. Une imposition extraordinaire sur le foncier est d'abord proposée, puis rejetée. Mais on discute « fort longtemps » la question d'une imposition sur les boissons de toute espèce et sur le droit d'étalage. Comment ne pas reproduire la savoureuse discussion telle qu'elle est rapportée ?

« Les uns ont dit : que les charges devaient être également réparties entre tous les habitants de la commune ; que toutes les industries devaient être libres et que le commerce des débiteurs de boissons étant déjà soumis au droit de patente, il ne serait pas juste de le frapper d'un nouvel impôt qui n'atteindrait que ces habitants seuls. Enfin que la commune de Plonéour n'avait jamais été grevée d'octroi et que, ce privilège, il fallait le conserver à tout prix, bien loin de le sacrifier ; qu'ainsi il ne fallait ni octroi sur les boissons, ni péage sur le droit d'étalage. »

« Les autres ont soutenu : que l'établissement des octrois n'avait rien de contraire au principe de l'égalité répartition des impôts ; en effet, cette imposition frappait consommateurs et débiteurs, c'est-à-dire, tous ceux qui, riches ou pauvres, sobres ou intempérants, voulaient faire usage de boissons ; que par ce moyen même on faisait participer les étrangers qui affluent dans nos foires aux contributions qui pèsent sur la commune ; que la liberté d'une industrie de cette espèce n'en était pas plus restreinte, puisque tous pouvaient, comme auparavant, ou la prendre ou la quitter ou l'exercer sans obstacle ; enfin que si jusqu'à ce jour l'octroi n'a point été établi, c'est qu'il ne s'est pas présenté de circonstance où la commune ait éprouvé de si grands et de si pressants besoins, et que la nécessité seule nous fait recourir à un moyen productif, capable peut-être de produire des améliorations morales sur des habitudes particulières, et dont nous trouvons l'établissement et le maintien

dans toutes les communes voisines, sans que les boissons soient vendues plus chèrement qu'à Plonéour ; qu'ainsi, il fallait imposer les octrois et le péage sur le droit d'étalage. — Cette dernière opinion a réuni dix-sept voix contre deux. »

Nos édiles d'alors n'étaient pas à court d'arguments, étaient habiles à discerner les aspects d'une question et savaient, au besoin, invoquer les grands principes pour soutenir les points de vue les plus opposés. Quant au secrétaire, la clarté de son exposé, où les divers arguments des thèses en présence se répondent point par point, révèle son habileté à manier le raisonnement. C'est Kernilis, notaire, qui a rédigé le procès-verbal de cette délibération. On retrouvera son style alerte, farci de termes de droit, dans presque tous les documents qui ont trait à la reconstruction de l'église.

On trouve ensuite le tableau des impositions soumises à l'approbation du Préfet. La transcription que l'on en fait permettra à nos commerçants de se livrer à de mélancoliques comparaisons et donnera quelque lumière sur la physionomie des foires qui se tenaient alors sur nos places.

Tarif sur les boissons.

Alcool :	Six francs l'hectolitre.
Vins communs :	Deux francs cinquante centimes l'hectolitre.
Vins vieux :	Trois francs l'hectolitre.
Cidre :	Soixante-quinze centimes l'hectolitre.

Droit d'étalage.

0 fr. 05 :	Pour un panier ou mannequin à fruits.
0 fr. 25 :	Pour un panier ou mannequin à pain.
0 fr. 30 :	Pour une charge de sabots par individu.
3 fr. 00 :	Pour une boutique de boissons étalée sur la place de foire.
0 fr. 30 :	Pour une boutique de mercerie ou friperie.
0 fr. 30 :	Pour chaque jeu tenu sur le champ de foire.

Ainsi, la décision est prise : on reconstruira l'église de fond en comble. Mais il faudra de longues années et de nombreuses discussions avant que ce projet soit réalisé. On sent pourtant que le Conseil Municipal est décidé à mener l'affaire rondement. Dès la séance suivante, le 3 Novembre 1835, le Maire présente le plan et le devis dressés par l'architecte du département. Le Conseil, « après long examen », juge que le plan, moyennant quelques modifications de détail, convient à la commune ; que « le devis, malgré son chiffre élevé, doit être accepté, parce qu'aucune église ne peut être trop magnifiquement préparée pour la célébration de nos saints mystères ». Il faut noter ce cri de la foi bretonne qui échappe tout-à-coup à ces esprits prudents et calculateurs. Nous n'aurons pas trop

souvent l'occasion d'entendre de tels accents. Prudence et calcul reprennent d'ailleurs aussitôt la parole : « Le Conseil fonde une partie de ses espérances sur les secours que la commune a droit d'espérer du département et de l'Etat, et sur la diminution que doit produire inévitablement une adjudication au rabais de cette construction. — Ensuite le Conseil décide que la commune concurre pour une somme de 24.000 francs, dans laquelle seront compris et la valeur du charroi des matériaux, fixée à 4.000 francs, et la valeur de l'ancienne église fixée à 8.000 francs par M. l'Architecte ; quant aux autres 12.000 francs, attendu que le budget n'offre aucune ressource, ils seront prélevés par le moyen d'une souscription et à l'aide de l'octroi sur les boissons, dont il est urgent d'obtenir l'établissement. »

Mais l'année suivante, la question en est à peu près au même point : les tarifs ne sont pas encore approuvés ; on discute toujours des modifications à apporter au plan : « le Maire est prié de prendre des conseils à cet égard et de faire pour le mieux. » (Séance du 26 Juin 1836.)

Avis et Vœu du Conseil de Fabrique.

Le Conseil Municipal en prenant ces décisions se conformait à la législation qui résultait du Concordat. En effet, le décret du 30 Décembre 1803 et la loi du 14 Février 1810 prévoyaient que dans le cas d'insuffisance des revenus de la fabrique, il serait pourvu aux frais de reconstruction aux dépens de la commune. Ces prescriptions réparaient en partie les injustices causées par la Révolution en frustrant l'Eglise de France de ses biens temporels et en la mettant dans l'impossibilité de subvenir à toutes les dépenses nécessitées par le culte.

Il existait un autre organisme légal chargé du temporel des églises : c'était le Conseil de fabrique, constitué par ceux que nous appelons « conseilhourien an Iliz » et qui avait des attributions plus étendues que maintenant. Il n'est guère croyable que celui de Plonéour ne se fût pas préoccupé depuis longtemps d'une question qui avait fait l'objet de plusieurs délibérations du Conseil Municipal. Cependant il faut attendre 1839 pour qu'on en trouve l'expression dans son registre.

« Le 13 Octobre 1839, le Conseil de fabrique de Plonéour, convoqué extraordinairement en vertu d'une autorisation spéciale de Monseigneur l'Evêque de Quimper en date du 11 du même mois à l'effet d'aviser aux moyens de rendre son église paroissiale propre au culte s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, où étaient présents Monsieur Le Dréau, prêtre ; Kernilis, maire ; Kerdranvat, trésorier ; Le Lay ; Ronarc'h et Riou. »

« Le Président », c'est-à-dire, le desservant ou le recteur, « a déclaré la séance ouverte et a exposé qu'il était urgent de

restaurer l'église paroissiale qui menace ruine sur quelques points ; qu'elle était dans un état de pauvreté et de dénûment déplorable, que les offices ne pouvaient plus y être célébrés avec la décence convenable et que Mgr l'Evêque, dans sa visite pastorale de 1837, fut si frappé du délabrement et de la construction irrégulière de cet édifice qu'il le menaça d'un interdit prochain. »

« Le rapport de M. le Président entendu, considérant :

« 1° Que l'état de délabrement complet de l'église paroissiale, où tout est vermoulu et tombe de vétusté, ne permet d'y célébrer les offices.

« 2° Qu'elle n'est plus susceptible d'être rendue propre au culte par les réparations les plus considérables sur les mêmes bases, vu la structure basse et irrégulière qui annonce l'absence de tout plan.

« 3° Que l'impossibilité de la réparer est constatée par l'ingénieur du département, qui a déjà présenté le plan d'une nouvelle église.

« 4° Que les simples réparations que l'on ferait à ce bâtiment ne différeraient que de quelques temps d'autres dépenses plus considérables, ou le mauvais état du clocher et l'insuffisance du local pour contenir une population qui ne peut que s'accroître par le développement de l'industrie et la position centrale et commerciale du chef-lieu,

« Les membres du Conseil ont été unanimement d'avis que l'on reconstruisît l'église, »

« Mais, considérant aussi que ses ressources et celles que l'on peut attendre de la générosité des habitants, qui sont la plupart de simples fermiers, ne sont point en rapport avec les frais dont il faudrait se charger, puisque le budget de 1839 ne présente qu'un excédant de quelques centaines de francs, excédant qui n'a été acquis que par une exacte économie de plusieurs années et par le retranchement de divers objets que l'honneur du culte réclamait impérieusement, ils ont émis le vœu qu'une demande fût adressée à Son Excellence le Ministre des Cultes à l'effet d'obtenir des secours extraordinaires pour suppléer à l'insuffisance des ressources de la fabrique et de la commune dans la reconstruction de l'église paroissiale. »

« Ainsi délibéré et rapporté au Conseil de fabrique de Plonéour, dont un membre est absent et deux ne savent signer, les autres ont signé la présente délibération les dits jour et an. »

Suivent les signature de : Le Dréau, président ; Hervé Riou (du Hellez) ; François Le Lay ; Kernilis, maire et notaire, dont la majestueuse signature s'étale sur de nombreuses pages des registres, a omis, sans doute par oubli, de signer.

Les deux assemblées sont d'accord pour demander la reconstruction complète et pour signaler leur manque de ressources et la pauvreté des habitants. D'ailleurs la plupart des

membres du Conseil de fabrique faisaient ou avaient fait partie du Conseil Municipal. Le Conseil de fabrique donne plus de détails sur l'état de l'ancienne église et mentionne la menace d'interdit formulée par l'Evêque de Quimper. Cette menace sera plusieurs fois invoquée par le Conseil Municipal pour secouer les lenteurs de l'Administration civile.

Décision définitive et premières mesures.

Le 7 Mars 1842, le Conseil municipal se rassemble et, la séance ouverte, le Maire annonce que la réunion a « pour objet de délibérer : 1° sur la nécessité de démolir l'église paroissiale de notre commune ; 2° sur la nécessité de sa reconstruction ; 3° sur les moyens à employer pour y parvenir ». Après avoir rappelé plusieurs résolutions déjà prises, « ce touchant », Kernilis « propose au Conseil de consulter l'opinion de M. le Desservant et même celle du Conseil de fabrique. Le Conseil adopte. Un message est immédiatement adressé à M. le Desservant, qui, ayant bien voulu se rendre à cette invitation, est introduit et invité aux honneurs de la séance, avec les membres du Conseil de fabrique... La délibération s'engage... et vu le rapport exact et alarmant de M. l'Architecte du département en date du 27 Février dernier, qui fait craindre une ruine prochaine du clocher et du pignon Couchant de l'église... le Conseil décide que l'église entière et son clocher seront démolis dans le plus bref délai... et invite le Maire à prendre un arrêté qui interdise désormais l'entrée de cette église. »

En effet, séance tenante, le Maire prend un arrêté dont on appréciera la vigoureuse concision : « L'église de Plonéour est fermée. L'entrée en est interdite dès ce jour. Il sera procédé immédiatement à sa démolition. » Cet « immédiatement » devait, il est vrai, tarder près de quatre ans. Mais le pas décisif était fait, la première mesure pratique prise : l'ancienne église ne servira plus à l'exercice du culte. Elle ne verra plus aucune réunion, sauf en 1843, lors des élections municipales. où elle est désignée comme salle de vote pour certaines sections. Les offices se célèbrent à Languivoua. De même, la dernière séance du Conseil de fabrique qui se soit tenue à la sacristie de l'église du bourg est celle du 18 Avril 1841. Désormais elles se font, soit au presbytère, comme il arrivait aussi auparavant, soit à la sacristie de Languivoua : la première signalée en cet endroit est celle du 3 Avril 1842.

Le 10 Octobre de la même année, le maire prend deux nouveaux arrêtés, l'un pour interdire à l'avenir toute inhumation dans le cimetière du bourg de Plonéour, situé autour de l'église, l'autre stipulant « que les inhumations se feront désormais, mais provisoirement, dans les cimetières existant aux bourgs de Languivoua et de Lanvern ». La démolition et la reconstruc-

tion de l'église ne figurent pas, comme on s'y attendrait, dans l'exposé des motifs. Le maire fait appel à des considérations d'hygiène publique : « Ayant fait creuser nous-mêmes en notre présence dans différents endroits, nous nous sommes assuré que dans sa plus grande profondeur, le terrain n'y a qu'un mètre dix centimes (sic) jusqu'au roc découvert et le plus souvent quatre-vingt-dix centimètres... Dans cette faible et illégale profondeur nous avons trouvé des cercueils superposés à doubles rangs, ce qui explique les odeurs fétides et infectes qui se répandent par les chaleurs dans certaines parties de la bourgade. » Ces raisons furent reprises plus tard par une commission de trois médecins ; aux « hommes de l'art », le Conseil répondra superbement un jour, le 21 Janvier 1848, que la situation de l'ancien cimetière, « en grande partie au Nord, ne peut occasionner de maladies comme on l'a publié à tort, attendu qu'il existe encore au dit bourg chef-lieu des vieillards très avancés en âge ». Quoi qu'il en soit, la construction de la nouvelle église fut un des motifs qui déterminèrent l'abandon de l'ancien cimetière et on l'invoque dans une délibération du 29 Septembre 1844 : « Ce cimetière », y est-il dit, « doit encore perdre une forte partie de son étendue par l'aggrandissement de la nouvelle église dont on prépare la reconstruction et par la traverse du chemin de grande communication n° 2. » (Il s'agit de la route de Pont-l'Abbé à Pont-Croix.)

Cette question du cimetière fut une cause de longs soucis pour le Conseil. Le cimetière de Languivoua fut bientôt rempli. En 1846, le maire prit un arrêté pour le fermer. On songea d'abord pour remplacer celui du bourg à un terrain situé au Nord-Est de l'agglomération, dans l'actuel quartier de la Gare. Mais le propriétaire, le « sieur » Ronarc'h, suscite sans cesse de « mauvaises chicanes... contre les mesures sages et bienveillantes de l'autorité »... La lutte prend un moment l'allure d'un duel entre le maire et le propriétaire. Kernilis a l'avantage pendant plusieurs années ; il fait même prendre, en 1846, par Louis-Philippe, roi des Français, une ordonnance autorisant la commune à exproprier Ronarc'h. Ce dernier suggère au lieu de ce terrain plusieurs autres emplacements, en particulier celui du « Parc-Spern » et du « Miné-Bras » (on dit aujourd'hui plutôt « ar Waremm-Vras »), situés au Nord du bourg, sur la route de Plogastel. Le Conseil rejette la proposition par des raisons qui apparaissent fort judicieuses : « Le champ Parc-Spern... ne paraît pas avoir la profondeur qu'on lui suppose. En effet il existe dans toute sa partie Midi une carrière de pierres récemment ouverte par le dit sieur Ronarc'h ; le sol jusqu'à la pierre n'y a pas dix centimètres d'épaisseur ; il en est de même dans la partie du Couchant et au Nord on ne voit que des masses de granit sortant de terre. La montagne Miné-Bras n'offre partout que des carrières et rochers dénués de sol ; les landes et bruyères y croissent à peine, dans peu d'endroits.

Aucune plantation ne réussira dans ces terrains sauvages. Ils sont trop éloignés du bourg et de l'église... Il est certain que la commune verrait avec le plus grand regret choisir pour notre demeure dernière des endoits si abandonnés, comme une voirie... » Mais après 1848, Kernilis perd de son influence ; le Conseil restitue à Ronarc'h le terrain dont il avait été exproprié. Un autre emplacement, cédé par Mme veuve du Châtre, est trouvé : c'est celui du cimetière actuel. En 1850, les travaux d'aménagement, exécutés selon les plans du même architecte que celui de l'église, y sont terminés.

Création des ressources.

Il avait fallu huit ans pour remplacer l'ancien cimetière. Ce n'était qu'une des nombreuses questions posées par la reconstruction. Une des difficultés les plus ardues à surmonter fut la création des ressources destinées à faire face aux dépenses.

Le devis est estimé en 1837 à 42.000 frs. Cinq ans après, on présume que la dépense s'élèvera à 48.000 frs. A plusieurs reprises ensuite, le Conseil émet le vœu que le devis ne dépasse pas 50.000 frs. Mais finalement la commune doit accepter une adjudication de 60.000 frs.

On n'était plus au temps qui suivit immédiatement la Révolution et où plus du quart de la population de la commune était autorisé à se livrer à la mendicité. Cependant les gens de Plonéour n'étaient encore ni riches ni aisés. Le Conseil de fabrique rappelle que les habitants sont pour la plupart de simples fermiers. Au début de 1847, la commune demande à participer pour 10.000 frs à un secours gouvernemental de quatre millions destiné à procurer de l'occupation aux populations ouvrières indigentes. « Le Conseil... sait combien la misère est profonde et combien le nombre des malheureux s'est accru par suite de la constante cherté des denrées. » Le 7 Mars 1850, le Conseil de fabrique s'exprime en des termes analogues : « Les paroissiens..., à quelques exceptions près, sont de pauvres fermiers indigents ou voisins de l'indigence. » Les budgets de l'époque suffisent à mettre en lumière la précarité des ressources communales. Budget de 1839 : recettes : 6.225 fr. 78, dépenses : 5.073 fr. 71. Budget de 1840 : recettes : 5.055 fr. 76, dépenses : 5.168 fr. 67. Budget de 1848 : recettes : 11.812 fr. 90, dépenses : 12.275 fr. 80. Outre la construction de l'église, la commune se voit imposer d'autres charges importantes, comme la construction d'une école primaire, de nombreux travaux sur les chemins vicinaux, la translation du cimetière. Enfin le Maire et le Conseil municipal ont à apter avec l'administration supérieure, qui souvent repousse les propositions venues de Plonéour et intervient activement dans les débats. Plusieurs ordonnances ont été

rendues par Louis-Philippe et par le Prince-Président Louis-Napoléon sur des questions relatives à la construction de notre église. Une séance du Conseil municipal, celle du 19 Septembre 1842, se tient en présence du baron Bouillé, préfet, ainsi d'ailleurs que du comte de Carné, député du Finistère. Rien d'étonnant dans ces conditions que la solution du problème financier qui se posait ait été longue à trouver et qu'elle ait exigé un nombre respectable de réunions. En 1845, on n'en compte pas moins de sept. Il arrive que le zèle des conseillers s'en lasse : le 28 Juillet 1845, on attend vainement pendant trois heures « qu'il se soit présenté un nombre suffisant de conseillers pour délibérer » et la séance doit être ajournée.

La séance où furent prises les résolutions les plus importantes sur le financement fut celle du 7 Mars 1842, celle-là même où furent définitivement arrêtées la démolition et la reconstruction. Jusque là, les conseillers s'étaient montrés plutôt réticents. On les voit soudain faire preuve d'une hardiesse et d'une générosité méritoires. « Le Conseil est d'avis de demander l'autorisation d'un emprunt de vingt-mille francs... de s'adresser à la générosité des habitants par le moyen d'une souscription volontaire... insiste pour l'établissement d'un octroi (sur les boissons)... et à l'unanimité, hors le Maire qui a soutenu un avis contraire, propose un autre octroi sur le bétail, tous les jours de foire et l'étalage. » Désormais l'un des grands soucis de la municipalité sera la réalisation de ce plan.

On avait déjà discuté plusieurs fois de l'octroi sur les boissons. On le destine en 1837 à amortir l'emprunt. Le Préfet du Finistère et le Ministre de l'Intérieur auraient préféré qu'on établît une imposition extraordinaire sur le foncier et le mobilier. Le Conseil persiste dans sa résolution en considérant que : le mobilier et le foncier ont déjà été frappés pour le besoin d'une école primaire et des chemins vicinaux « et » que pour frapper une imposition extraordinaire il faudrait le concours des plus imposés de la commune et que leur opinion bien connue est de refuser tout subside avant l'imposition d'un octroi sur les boissons. (Séance du 18 Janvier 1838.) On croit deviner une des raisons de cette « opinion bien connue » : on se rappellera qu'à cette époque les élections avaient lieu au suffrage censitaire : étaient seuls électeurs et éligibles les contribuables qui payaient une certaine somme ou « cens » d'impôt. Les élus ne voyaient sans doute pas avec trop d'enthousiasme la perspective de nouvelles impositions et ils devaient comme aujourd'hui se préoccuper de leur réélection. Un motif plus désintéressé apparaît dans une délibération du 2 Décembre 1838 : « La santé des consommateurs et le maintien des bonnes mœurs ne peuvent que gagner en modérant les bénéfices d'un commerce dont il se fait dans la commune un abus inouï. » Voilà qui éclaire l'allusion qu'on a lue plus haut sur certaines « habitudes particulières » ! Le Conseil finit bien par obtenir l'autorisation

d'établir sur les boissons accordée par une ordonnance royale d 24 Décembre 1842, mais il ne réussit jamais, à cause de l'opposition du Directeur général des Contributions Indirectes, à faire accepter les taxes élevées qu'il proposait. En 1844, il constate avec amertume que cet octroi n'a produit « en recettes brutes que la faible somme de 573 fr. 20. » Quand aux « améliorations morales » qu'on escomptait, il semble malheureusement que le succès n'ait pas été meilleur ; c'est ce qui résulte de la séance du 21 Janvier 1848, où le président expose... « que depuis quelques années il se commet beaucoup de vols nocturnes, qu'il y a fréquemment de rixes, de tapages et d'autres désordres au bourg, chef-lieu de cette commune ; que ces désordres vont tellement croissants qu'ils restent en partie inconnus à l'autorité locale ; que le repos public est souvent troublé... par le bruit de ces désordres ; que la faculté qu'ont les aubergistes de donner à boire pendant les offices et pendant la nuit à tout venant est non seulement préjudiciable à leur repos et à leur santé même, mais encore est la source publique de tous ces déplorables désordres et invite le Conseil... à voter l'établissement d'un fonctionnaire qui serait à la fois garde-champêtre et agent de police. » Cependant une minorité du Conseil s'oppose à cette proposition pour des motifs inattendus : « cet établissement... nuira considérablement aux intérêts des aubergistes en général et au lieu de diminuer ces désordres, il ne fera que les aggraver. »

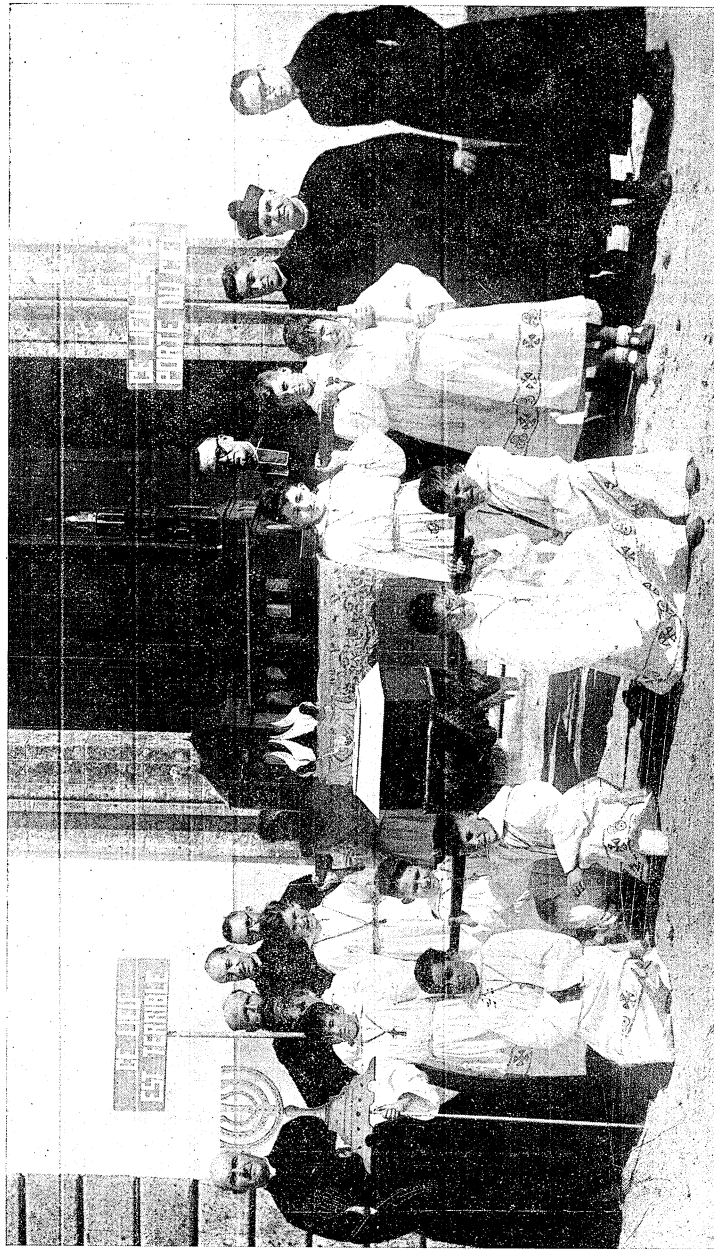
La création du second octroi, sur le bétail, tous les jours de foire et l'étalage, donna beaucoup moins de mal. Il en est question pour la première fois le 7 Mars 1842, où des tarifs provisoires se trouvent déjà proposés. La demande en est renouvelée devant le Préfet, le 19 Septembre. Le 2 Octobre suivant, on établit avec beaucoup de minutie les tarifs définitifs. L'approbation ministérielle est notifiée par une lettre du Préfet du 23 Décembre. Trois jours après, le Conseil délibère sur le mode de perception et adopte la « voie d'un bail, dont la durée, pour épreuve, la première année, serait de onze mois, à partir du premier Février prochain jusqu'au trente-et-un Décembre mil-huit-cent-quarante-trois. Ce bail serait fait aux enchères, sur présentation d'une caution solidaire ou sur le dépôt immédiat d'une somme égale au montant du louage. » A partir de cette date la question est réglée. Le principe du tarif est ainsi déterminé : « Le prix de l'occupation du mètre carré est fixé à cinq centimes par jour. » Chaque tête de bétail était censée occuper un ou deux mètres carrés selon l'espèce et taxée en conséquence. Lors de la délibération dont sortit le premier projet de tarif, le Conseil était « d'avis d'exempter les petits porcs qui n'ont pas cessé de têter et qui ne peuvent se passer de leur mère. » Le tarif définitif étend le bénéfice de cette généreuse disposition à toute tête de bétail qui remplit les mêmes conditions. Mais cet octroi ne semble pas non plus avoir donné les



Les Prélats dans la Procession.



Une vue de la Messe Pontificale.
S. Exc. Mgr l'Archevêque de Bourges, au trône.



Les interprètes du Jeu liturgique.

résultats qu'on espérait : on signale en 1850, que l'adjudicataire du droit d'étalage éprouve de la perte dans la perception.

L'idée d'un emprunt est déjà lancée en 1837 : on pense alors à une somme de 15.000 francs. Mais tout absorbé à batailler pour obtenir l'octroi sur les boissons, le Conseil ne la reprend qu'en 1842. Il est maintenant d'avis de demander une autorisation pour 20.000 francs, et, chose qu'il refusait d'envisager jusqu'ici, il propose comme moyen de l'amortir une imposition extraordinaire sur les contributions directes. Cette séance du 7 Mars 1842 est vraiment décisive ! Cependant le 19 Septembre suivant, lors de la séance tenue en présence du Préfet et de M. de Carné, il n'en est pas fait mention. Mais le 1^{er} Octobre, le Conseil municipal renouvelle le vœu d'un emprunt toujours pour la même somme. Puis « il émet encore le vœu que la fabrique de l'église, ayant en caisse des fonds disponibles, les emploie à cette œuvre et qu'en sus elle fasse un emprunt de 10.000 francs aux mêmes fins ; charge M. le Maire de présenter ces vœux à qui de droit et de les appuyer avec insistance ».

Cette invitation est à l'origine d'un conflit avec la fabrique qui retarde quelque peu la conclusion de l'affaire. Le 19 Novembre suivant, le Conseil de fabrique « décide : 1° qu'il accorde 5.000 francs qu'il a en caisse pour être employés à la reconstruction de l'église ; 2° qu'il ne ferait aucun emprunt et ne se chargerait d'aucune dette, ses ressources ordinaires lui devant être nécessaires pour l'acquisition de plusieurs meubles qui ne doivent pas être compris dans le devis et pour la réparation des chapelles, qui ont été négligées ; 3° qu'il ne consent point à l'aliénation des revenus de la fabrique qui consistent en 60 francs de rente, pour les raisons précitées ». Cette réponse ne satisfait pas le Conseil municipal. Le 4 Décembre, l'Assemblée, convaincue de l'urgente nécessité de la reconstruction dont il s'agit, considérant qu'elle n'a été et qu'elle ne peut être entreprise qu'à la diligence de la fabrique, qui y est intéressée au plus haut degré et y doit toutes ses ressources, considérant qu'elle s'est refusée à tout emprunt et même à la vente de ses immeubles... décide à l'unanimité (après avoir voté individuellement) qu'il y a lieu d'ajourner l'emprunt et l'imposition extraordinaire demandée jusqu'à ce que la fabrique, mieux avisée, se soit déterminée à une participation plus large et plus effective aux dépenses de cette reconstruction ». L'unanimité est d'autant plus remarquable que Kernilis, le maire et Tanneau Pierre, conseiller municipal, avaient signé le compte-rendu du Conseil de fabrique. Le « double jeu » était-il déjà inventé ? Quatre jours après, le Conseil de fabrique est de nouveau réuni, sous la présidence de M. Le Dréau, desservant, et avec la participation des mêmes Kernilis et Tanneau, qui assurent les fonctions de secrétaire et de trésorier ; il allait se séparer sans avoir rien décidé, le procès-verbal était rédigé, quand, au moment

de la signature, arrive une lettre de Mgr l'Evêque, datée du jour même et adressée à M. le Maire. Monseigneur préfère l'aliénation des immeubles de la fabrique à un emprunt quelconque. « Le Conseil, consulté individuellement, a été d'avis à l'unanimité » — toujours — de vendre les immeubles de la fabrique à bref délai, sous réserves toutefois des fondations qui peuvent être dues... Considérant que les besoins ordinaires de la fabrique absorbent presque en entier ses recettes, y compris même les revenus des immeubles qu'il vient de consentir à vendre, le Conseil constate son impossibilité de donner un concours de meilleure volonté, puisqu'il abandonne tout ce qu'il possède... Revenant sur la question de l'emprunt, attendu l'impossibilité du remboursement après la vente des immeubles et peut-être même l'impossibilité de réaliser l'emprunt, le Conseil s'y oppose formellement ». Cette réunion survenant si peu de temps après celle du Conseil municipal, la lettre de Monseigneur expédiée d'urgence, montrent quel degré d'acuité a atteint la crise et à quel point elle inquiète l'autorité ecclésiastique. Le 19 Janvier 1844, se tient à la mairie, une séance qui par le nombre des participants et le déroulement des débats a un caractère de solennité exceptionnel. L'assemblée se compose de dix-neuf conseillers municipaux et de quinze des contribuables les plus imposés. Un bureau de six membres est formé. Le Maire expose l'objet de la réunion, fait part des nouvelles intentions de la fabrique et donne lecture de différentes pièces. Puis « on examine la comptabilité de la fabrique. L'année 1842 se solde ainsi : recettes : 1.572 frs 75 ; dépenses : 1.154 frs 78 ; excédent : 417 frs 97. Il « n'échappe pas à l'Assemblée » qu'une dépense de 327 frs n'est pas suffisamment motivée, « mais ce qui a le plus vivement excité son attention c'est la distinction établie dans le consentement à vendre ses immeubles. On a demandé : quels sont les immeubles libres de fondations ? Ont-ils la valeur que l'on suppose ? Ce consentement à vendre ne serait-il pas sérieux ? Intéressée au plus haut point à cette reconstruction, la fabrique y doit son concours entier et sans réserve : au lieu de vendre des propriétés de nature incertaine, elle aurait dû opérer un emprunt. On a répondu : ... la distinction établie par la fabrique est pleine de justesse ; car elle ne peut vendre ce qui n'est pas à elle et les fondations, assises sur des immeubles, ne lui en transmettent pas la propriété. Elle n'a pas cru l'emprunt possible puisqu'elle ne pouvait donner d'autres garanties et a préféré céder à la commune tout ce qu'elle possède. Elle n'a pas cru pouvoir mieux faire ». Puis on passe à l'examen de la comptabilité de la commune : le compte final de 1842 constate un reliquat de 2 298 frs 20 ; un certificat établit que la commune n'a aucune dette. Au vu des diverses pièces livrées à son examen, l'Assemblée est d'avis, à une majorité de 29 voix contre 5, que « la commune de Plonéour soit autorisée à former un emprunt de 20.000 francs... et pour parvenir à l'amortisse-

ment de cet emprunt vote l'imposition extraordinaire des vingt centimes pour cent, sur le principal de chacune de nos contributions directes ». Toutefois elle émet, à l'unanimité, « le vœu que la fabrique communique tous les ans ses comptes au Conseil municipal, tandis que la commune sera tenue de lui venir en aide ».

Le différend avec la fabrique apaisé, l'affaire se règle ensuite sans difficulté. Une ordonnance royale du 22 Décembre 1844 autorise l'emprunt et l'imposition extraordinaire. Celle-ci est établie dès 1845 par un rôle spécial et l'année suivante, le 9 Août, les travaux étant en cours, le Conseil autorise le Maire à réaliser l'emprunt. Un second, de 20.400 francs, fut contracté en 1852, pour solder à l'entrepreneur le reste de ses avances. Cette fois, la fabrique, sollicitée de nouveau d'aider la commune, eut moins de peine à faire admettre l'inexistence de ses possibilités.

Il avait toujours été question d'une souscription ouverte à la générosité des habitants. Le 6 Novembre 1846, alors que les travaux sont déjà avancés et que le Maire a reçu les pouvoirs pour verser à l'entrepreneur la somme de 20.000 francs qu'il vient « d'emprunter et d'encaisser pour cet objet spécial », le Conseil municipal, « émet le vœu que l'on s'occupe le plus promptement possible de la souscription projetée ». Le 3 Mars 1850, on en parle comme d'une chose faite. Mais on n'en indique pas le produit.

La fabrique et la commune ont adressé à différentes reprises au gouvernement des demandes de subventions. Le seul résultat qu'elles aient obtenu semble avoir été un secours de 4.000 francs mentionné par le Conseil municipal le 20 Février 1846. En 1847, le Préfet promet 300 francs. Par ailleurs, le 7 Mars 1842, il est fait état d'une somme de 1.227 frs votée en faveur de la commune par le Conseil général du département, dans sa session de 1836.

Quant à la vente d'immeubles décidée par la fabrique, on n'en trouve aucune trace. Lorsqu'en 1850 le Conseil de fabrique est convoqué « en vertu d'une autorisation de M. le Préfet de Quimper » pour aviser aux moyens d'aider la commune à payer le reliquat de sa dette, il se contente d'indiquer qu'il est « venu au secours de la commune par une somme de 5.000 frs, et qui provenait des économies de plusieurs années » et qu'il ne peut fournir d'effort supplémentaire.

Les dépenses exigées par la construction se sont élevées à la somme totale de 64.105 frs 61. Sur ce total, 20.000 frs proviennent de l'emprunt de 1846, 20.400 frs de celui de 1852, 5.000 frs de la fabrique, 4.000 frs du gouvernement, 1.277 frs du Conseil général. On ne possède pas de certitude sur la provenance du reste. La souscription a sans doute permis d'en régler une bonne partie. En tout cas, presque tout a été payé par les habitants de Plonéour. Qu'on n'oublie pas de multiplier tous les

chiffres par 150 ou 200 et l'on mesurera l'étendue des sacrifices imposés à une population beaucoup plus pauvre que maintenant.

(A suivre.)

R. T.



Etat Paroissial.

Nos Berceaux.

Sont devenus enfants de Dieu et de l'Eglise :

15 Août. — Jacques Tanneau, fils de René et de Maria Larnicol, du bourg. Parr. : Jean Larnicol ; marr. : Hélène Tanneau.

22. — Mireille Picard, fille de Gaston et de Marie-L. Garrec, de Sancerques (Cher). Parr. : Corentin Garrec ; marr. : Denise Guiriec.

28. — Alain Riou, fils de Pierre-Jean et de Madeleine Larnicol, du bourg. Parr. : Robert Malo ; marr. : Marie Riou.

2 Septembre. — Jean-Louis Morvan, fils de Louis et d'Emilie Bescond, de Kerbreac'h. Parr. : Louis Morvan.

4. — Pierre Andro, fils de Michel et de Louise Guiriec, de Kerguellou Parr. : Pierre Guiriec ; marr. : Céline Andro.

11. — Jacqueline Gilbert, fille de Ferdinand et de Marie Kervévant, du bourg. Parr. : Jean-Yves Briec ; marr. : Jacqueline Riou.

12. — Anne-Marie Durand, fille de Noël et de Marie Béchenec, du bourg. Parr. : Jean Calvez ; marr. : Sylviane Durand.

16. — Marie-Josée Kerveillant, fille de Pierre et de Marie-Jeanne Le Berre, de Cosmaner-Névez. Parr. : Hervé Guermeur ; marr. : Marie Kerveillant.

19. — Marie-Christine Hélias, fille de Raymond et de Marie Stéphan, de Stang-ar-Bacol. Parr. : Albert Hélias ; marr. : Suzanne Stéphan.

25. — Edith Riou, fille de Guillaume et de Marie Guiziou, du bourg. Parr. : Sébastien Durand ; marr. : Odette Guiziou.

2 Octobre. — Claire Quideau, fille de Corentin et de Marie-Jeanne Clorennec, du bourg. Parr. : Corentin Faou ; marr. : Aline Percelay.

2. — Raymond Quideau, fils de Corentin et de Marie-Jeanne Clorennec, du bourg. Parr. : Raymond Quideau ; marr. : Angèle Blanchart.

Nos Foyers.

Ont été unis par le Sacrement de Mariage :

7 Septembre. — Sébastien Stéphan, de Tréguennec, et Adèle Stéphan, de Plonéour.

20. — Marcel Bléis, de Saint-Jean-Trolimon, et Madeleine Kervévant, de Plonéour.

28. — Pierre-Jean Guiziou et Angèle Failler, tous deux de Plonéour.

28. — Alain Le Bec, de Plévan, et Odette Guiziou, de Plonéour.

4 Octobre. — Yves Le Donge, de Pont-l'Abbé, et Alice Jolivet, de Plonéour.

4. — Corentin Dornic, de Pont-l'Abbé, et Odette Jolivet, de Plonéour.

14. — Julien Durand, de Tréguennec, et Marie-Thérèse Guillou, de Plonéour.

Nos Tombes.

Ont reçu la sépulture chrétienne :

13 Août. — Jean Bourdou, de Kergaviny, 59 ans.

31. — Michel Quiniou, de Languivoa, 46 ans.

4 Septembre. — Jean-Louis Morvan, de Kerbreac'h, 1 jour.

16. — Marie Le Pemp, du bourg, 44 ans.

17. — Yves Quémener, mort pour la France.

Les photos illustrant ce Bulletin nous ont été gracieusement offertes par les Maisons POUILLOT-EHANNO, de Pont-l'Abbé, et QUIDEAU, de Plonéour-Lanvern.

Le Directeur responsable : Abbé A. SEZNEC. Quimper, Imp. Cornouaillaisé.

Tirage : 1.000 exemplaires.

N° 66.

Dépôt légal : Novembre 1948.